

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS-ALLERAND

Séance du 8 avril 2024

Le 29 mars 2024, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le lundi 8 avril à 20h30, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil vingt et quatre, le 8 avril à 20h30, le Conseil Municipal de Villers-Allerand Montchenot étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard Weiler, Maire.

Étaient présents :

Bernard WEILER Maire, Dimitri BOUVIER, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Estelle COURTEIX, Didier De AMORIN, Gaëlle FLOCH, Clément GOELDEL, Dominique PATEIRON, Julien RONDET.

Absents excusés :

Éric GIRARDIN qui donne pouvoir à Jean-Pierre COCQUELET
Stéphane JEANTY qui donne pouvoir à Julien RONDET

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

Quorum : 10 membres présents sur 12, le quorum est donc atteint.

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

06/2024 : Vote sur le compte de gestion, sur le compte administratif, affectation du compte de résultat 2023.

07/2024 : Vote des taux

08/2024 : Vote du loyer de la chasse

09/2024 : Vote du budget primitif

Informations diverses.

Questions diverses.

M. le Maire Bernard Weiler prend la présidence de la séance.

Le procès-verbal de la séance du 25 mars 2024 auparavant approuvé par le conseil municipal est signé par le Maire et la secrétaire de séance.

Estelle Courteix accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

06/2024 : Vote sur le compte de gestion, sur le compte administratif, affectation du compte de résultat 2023.

Monsieur DE AMORIN prend la parole et présente de façon synthétique le Compte de Gestion de l'année 2023.

Monsieur COCQUELET procède à la lecture, chapitre par chapitre, du compte administratif de l'année 2023 établi par l'inspecteur de la trésorerie.

Fonctionnement :

- Recettes : 629 214,27 €
- Dépenses : 492 060, 91 €
- Excédent de fonctionnement : 137 153,36 €

Investissement :

- Recettes : 65 032,82 €
- Dépenses : 156 497, 40 €
- Déficit d'investissement : 91 464,58 €

Un excédent de 45 688,78 € a donc été réalisé sur l'exercice 2023.

Mr Cocquelet demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont d'autres questions ou s'ils souhaitent obtenir des éclaircissements supplémentaires sur le compte administratif 2023. Personne n'ayant de questions à poser, Monsieur le Maire quitte la salle afin que le doyen de l'assemblée procède au vote.

Il est procédé au vote du compte administratif.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

Après retour du Maire dans la salle, il est procédé au vote du compte de gestion et de l'affectation du résultat

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

07/2024 : Vote des taux d'imposition.

L'article 163 B du code général des impôts permet au conseil municipal de fixer chaque année les taux des taxes foncières bâties, non bâties et taxe d'habitation. La valeur locative cadastrale servant de base fiscale ayant été augmentée le maire propose au conseil de reconduire les taux de l'année antérieure soit :

Taxe d'habitation : 20,02%

Taxe foncière bâti : 29,68%

Taxe foncière non bâti : 12,64%

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

08/2024 : Vote du loyer de chasse.

Le maire propose de fixer le montant du loyer 2024 pour la société de chasse à 6 700 €.

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

09/2024 : Vote du budget primitif.

Messieurs COCQUELET et De AMORIN apportent les détails et explications sur la structure du budget primitif de 2024. Ils énumèrent ligne par ligne les propositions de ce budget primitif.

Fonctionnement :

- Recettes : 1 353 601 €
- Dépenses : 1 353 601 €

Investissement :

- Recettes : 2 376 533 €
- Dépenses : 2 376 533 €

Le montant des subventions attribuées aux associations sera voté lors du prochain conseil.

Ils précisent les dépenses d'investissement de 2024 : Traversée de Montchenot, travaux diagnostic de l'église Sainte Agathe, travaux du parking la Volière, entretiens des bâtiments municipaux, achat d'un photocopieur, travaux d'électricité (régulation chauffage électrique).

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES

- **Cérémonie du 8 mai** : Commémoration à 11h au Monument aux Morts suivi d'un vin d'honneur à la Mairie avec une exposition de Jean-Marie Chappellet jusqu'à 18h « *Éclats d'Histoire sur le tunnel* »
- **Passage de la flamme Olympique** : Le dimanche 30 juin fin d'après-midi à Montchenot.
- **Défense extérieure contre l'incendie DECI** : mise aux normes avec la DEA du Grand Reims.
- **Campagne de démoustication** : intervention de société Cobalys mercredi 10 avril matin

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 6 mai 2024 à 20h30

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 21h50

Signature du Maire

Bernard WEILER



Signature du Secrétaire

Estelle COURTEIX

